

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 27/08/2024 - 17551 - 2019 B 02473 - 851 148 551 - 1.2.3 COACHING

### **1.2.3 COACHING**

**Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros**

**Siège Social 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON**

**RCS Evry 851 148 551 00019**

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 13 AOUT 2024**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 13 août

A 11 heures

<b>Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY</b>	
	<b>Le : 27 AOUT 2024</b>
<b>Numéro:</b> 123456789	

L'associée de 1.2.3. Coaching, SASU au capital de 1000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON, sur convocation de la gérance.

Est présente : Madame Marie-Claire PAJADON possédant 100 actions Soit le total des parts composant le capital.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Claire PAJADON, présidente et associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance, - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L.223-19 du code du commerce et décision à cet égard.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée : -  
L'inventaire et les comptes annuels au 31 décembre 2023,

- Le rapport de gestion établi par la gérance
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.233-19 du code du commerce
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressées aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

*MP*

### **1.2.3 COACHING**

**Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros  
Siège Social 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON  
RCS Evry 851 148 551 00019**

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce établis par la gérance.

Cette lecture terminée, La Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, La présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de 670 euros de l'exercice de la manière suivante : Déficit de l'exercice 670 euros La totalité au compte « Report à nouveau s'élève ainsi à 20 832 euros. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale approuve après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice et approuve.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 11h45.

De tout ce que dessus, il est dressé un procès-verbal qui a été signé après lecture par tous.

ref

*Parie Charles*

## **1.2.3 COACHING**

**Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros**

**Siège Social 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON**

**RCS Evry 851 148 551 00019**

## **RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE**

### **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 AOUT 2024**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

### **ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Notre chiffre d'affaires est de 10 318 euros pour cette année 2023, ce qui représente une augmentation significative depuis 2022 qui était de 1 202 EUROS

### **Evolution et perspectives d'avenir**

Nous continuons à mettre tout en œuvre pour augmenter notre chiffre d'affaires en diversifiant nos activités, notamment dans le domaine de la location courte durée, (chambres d'hôtes par exemple).

Le montant des charges d'exploitation s'explique par un investissement pour ce faire.

Les paramètres chiffrés du futur chiffre d'affaires 2024, sont, à ce jour, difficiles à évaluer en fonction de la situation actuelle fluctuante. Cependant, il est fortement probable que l'année 24 sera à l'équilibre

### **RESULTATS - AFFECTATIONS**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 10 318 euros.

Le montant des traitements et salaires d'élève à 0 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 0 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint 10 989 euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un déficit de 670 euros.

### **1.2.3 COACHING**

**Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros**  
**Siège Social 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON**  
**RCS Evry 851 148 551 00019**

#### **RESULTATS – AFFECTATIONS**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un déficit de 670 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

##### **Déficit de l'exercice**

La totalité du compte report à nouveau pour cette année 2023 s'élève ainsi à – 670 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été attribué au titre des exercices précédents.

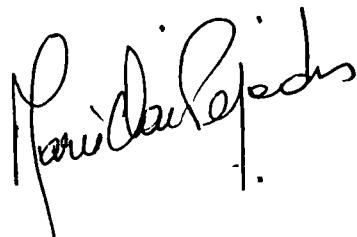
Compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la société seraient de – 20 832 euros.

Ce résultat est issu du calcul suivant : Capital social 1000 euros – (déficit de l'année 2021 soit 9 524 euros + déficit de l'année 2022 soit 11 638 euros) + déficit de l'année 2023 soit 670 euros).

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été attribué au titre des exercices précédents.

Nous allons, par ailleurs, vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce. Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La Gérance



### **1.2.3 COACHING**

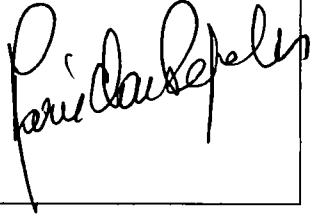
**Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros**

**Siège Social 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON**

**RCS Evry 851 148 551 00019**

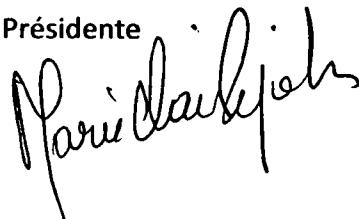
## **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 AOUT 2024**

### **Feuille de présence**

N° ordre	Nom et adresse	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
1	Pajadon Marie-Claire 5 rue traversière 91530 Saint Chéron	100	100	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à l'associée présent possédant 100 actions

La Présidente



### **1.2.3 COACHING**

**Société par Actions simplifiées Unipersonnelle au capital de 1000 euros**  
**Siège Social 5 rue traversière 91530 SAINT CHERON**  
**RCS Evry 851 148 551 00019**

## **TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES**

### **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 AOUT 2024**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le déficit de 670 euros de l'exercice de la manière suivante :

Déficit de l'exercice 670

La totalité au compte « Report à nouveau » s'élève ainsi à – 20 832 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice et approuve.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclara la séance levée à 11h45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous.

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISELiberté  
Égalité  
FraternitéFormulaire à déposer  
en double exemplaire

## IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	-------------------------------------

Déclaration soussignée pour le résultat d'ensemble du groupe  Régime réel normal Si PME innovantes, cocher la case ci-contre Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case 

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : **PAJADON Marie-Claire**

SIRET 8 5 1 1 4 8 5 5 1 0 0 0 1 9 Mél :

Adresse du principal établissement : **5 RUE TRAVERSIERE  
91530 ST CHERON**

## Ancienne adresse en cas de changement :

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

## B ACTIVITÉ

Activités exercées **Coaching personnel et professionnel spécialisé...** Si vous avez changé d'activité, cochez la case 

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

## 1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit 670  
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

## 2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0 %

## 3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A  Autres dispositifs Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies  Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies  Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies  Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A  Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)  Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies Société d'investissement immobilier  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) 

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

## F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

## G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre 2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée 3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe 4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour soucrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays 

## H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé EBP

Vous devez obligatoirement soucrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:  Nom et adresse du conseil:  Tél: SOCIÉTÉ AUDIT REVISION  
14 AVENUE JEANNE D'ARC  
91530 ST CHERONTél:   
OGA/OMGA, Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant: 

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné: Date: 22/04/2024 Lieu: ST CHERON

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné: Qualité et nom du signataire:  PAJADON Marie-Claire PRESIDENTESignature: Examen de conformité fiscale

## **IMPOT SUR LES SOCIETES**

N° 2065 bjs-SD

*Formulaire obligatoire*

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

Cocher la case si néant ☐

#### I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>		c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d				
		e				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>		i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j				
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				Total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindrez un état du même modèle)

K DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %		
		0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
		MVLT restant à reporter		

**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

**Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et percus au titre de l'exercice**

**Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice**

Désignation de l'entreprise	1.2.3 COACHING						Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise	5 RUE TRAVERSIERE 91530 ST CHERON							
SIRET	8 5 1 1 4 8 5 5 1 0 0 0 1 9							
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1	2	Durée de l'exercice précédent *	1	2			
						Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	ACTIF CIRCULANT	ACTIF		Brut	Amortissements – Provisions		Net	
		1	2	1	2	3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial *	010		012			
		Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	1 259	030	901	358	
	Immobilisations financières *(1)		040	510	042		510	
		Total I (5)	044	1 769	048	901	868	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
			Marchandises *	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)		Clients et comptes rattachés *	068		070			
		Autres *(3)	072	2 063	074		2 063	
Valeurs mobilières de placement			080		082			
Disponibilités			084	28 943	086		28 943	
Charges constatées d'avance *			092		094			
	Total II	096	31 006	098		31 006		
	Total général (I + II)	110	32 775	112	901	31 874		
						Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	PASSIF							
	Capital social ou individuel *				120		1 000	
	Écarts de réévaluation						124	
	Réserve légale						126	
	Réserves réglementées *						130	
	Autres réserves ( ) dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131		)	132		
	Report à nouveau						134	(21 161)
	Résultat de l'exercice						136	(670)
	Subventions d'investissement						137	
	Provisions réglementées						140	
	Total I	142					(20 832)	
Provisions pour risques et charges						Total II	154	
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169		)	172		
	Comptes courants d'associés						173	52 705
Autres dettes *						175		
	Produits constatés d'avance						174	
							Total III	176
							Total général (I + II + III)	180
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an			195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *			182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *			184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU 1.2.3 COACHING		Néant □
		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>					3 112 2023	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>						
Ventes de marchandises *			dont export et livraisons Intracommunautaires	209	210	
Production vendue { Biens				215	214	
Services *				217	218	10 318
Production stockée * ( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )					222	
Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	
	<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>				232	10 318
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>						
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
Variation de stocks (marchandises) *					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	1 828
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )					242	8 627
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243				244	114
Rémunérations du personnel *					250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
Dotations aux amortissements *					254	420
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2*, al3 du CGI					255	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>				264	10 989
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>					270	(670)
Produits financiers (III)	280				Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)						290
Charges exceptionnelles (VI) {	dono amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300
	dono amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>					310	(670)
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	-	314	670
<b>RÉINTÉGRATIONS</b>						
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles *					322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	
Overs* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecart de valeur liquidative sur OPC*		248		330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	( Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies A)	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989		
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138		
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
ZFANG (44 quaterdecies)	345					
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Déductions						
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	350
	Dédiction exceptionnelle (art. 39 decies)				655	
	Dédiction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643	
	Dédiction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645	
	Dédiction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647	
	Dédiction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648	
	Dédiction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641	
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990	
	Dédiction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649	
Déficits						
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
Déficits antérieurs reportables * .....	21.161.....		dont imputés sur le résultat :			360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>	Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370		372	670

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(3)

## IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 1.2.3 COACHING						Néant □*
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine + des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402		404		406	
	Autres	410	412		414		416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422		424		426	
	Constructions	430	432		434		436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442		444		446	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452		454		456	
	Matériel de transport	460	462		464		466	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 259	472		474	476	1 259
	Immobilisations financières	480	510	482		484	486	510
	TOTAL	490	1 769	492		494	496	1 769
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents et reprises		Montant des amortissements aux éléments sortis de l'actif à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
	Fonds commercial	495		497		498		499
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516
	Constructions	520		522		524		526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546
	Matériel de transport	550		552		554		556
	Autres immobilisations corporelles	560	481	562	420	564	566	901
	TOTAL	570	481	572	420	574	576	901
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*	
	①		②		③		④	
	Court terme*		Long terme		Plus ou moins-values			
	⑤		⑥		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
	* Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>		579	Régularisations		590	583	594
	TOTAL			596		585	597	599

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 1.2.3 COACHING				Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
<b>TOTAL</b>			680	682	684	686	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>			
		Dotations	Reprises				
Fonds commercial	681	683					
Autres Immobilisations Incorporelles	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terreins	710	715		2			
Constructions	720	725		3			
Installations techniques, matériel et outillage	730	735		4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745		5			
Matériel de transport	750	755		6			
Autres immobilisations corporelles	760	765		7			
<b>TOTAL</b>			770	775	<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>		780
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	21 161			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice <sup>(2)</sup>	982 ter			
Déficits imputés			983				
Déficits reportables			984	21 161			
Déficits de l'exercice			860	670			
Total des déficits restant à reporter			870	21 832			
<b>III DIVERS</b>							
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374	1 049	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	748	
Montant des prélevements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 seules A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 1.2.3 COACHING		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois 1 2		
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectif moyen du personnel * :				376
	Dont apprentis			657
	Dont handicapés			651
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>				
<b>I – Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105
		<b>TOTAL 1</b>		106
<b>II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143
Subventions d'exploitation reçues				113
Variation positive des stocks				111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153
		<b>TOTAL 2</b>		144
<b>III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée<sup>(1)</sup></b>				
Achats				121
Variation négative des stocks				145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150
		<b>TOTAL 3</b>		152
<b>IV – Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la valeur ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137
<b>V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				0
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026
Période de référence	024	016		
Date de cessation				

<sup>(1)</sup> Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III  
au CGI)

N° de dépôt

1	1
---	---

(1)
Néant 

--	--

Exercice clos le 

3	1	1	2	2	0	2	3
---	---	---	---	---	---	---	---

 SIREN 

8	5	1	1	4	8	5	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Dénomination de l'entreprise **1.2.3 COACHING**Adresse (voie) **5 RUE TRAVERSIERE**

Code postal

9	1	5	3	0
---	---	---	---	---

Ville

**ST CHERON**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904 100

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

**II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) <b>MME</b>	Nom patronymique <b>PAJADON</b>	Prénom(s) <b>MARIE-CLAIRe</b>	
Nom marital		% de détention <b>100.00</b>	Nb de parts ou actions <b>100</b>
Naissance : Date <b>10/01/1961</b>	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N° <b>5</b>	Voie	<b>RUE TRAVERSIERE</b>	
Code postal <b>91530</b>	Commune	<b>ST CHERON</b>	Pays <b>FR</b>
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	
Nom marital		% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie		
Code postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III  
au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont  
la société détient directement au moins 10 % du capital) (1)Néant Exercice clos le 

3	1	1	2	2	0	2	3
---	---	---	---	---	---	---	---

SIREN 

8	5	1	1	4	8	5	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Dénomination de l'entreprise 1.2.3 COACHINGAdresse (voie) 5 RUE TRAVERSIERECode postal 

9	1	5	3	0
---	---	---	---	---

 Ville ST CHERONI - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse	N°	Voie
Code postal		Commune
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse	N°	Voie
Code postal		Commune
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse	N°	Voie
Code postal		Commune
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse	N°	Voie
Code postal		Commune
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :	N°	Voie
Code postal		Commune
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :	N°	Voie
Code postal		Commune
Forme juridique	Voie	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse	N°	Voie
Code postal		Commune
Forme juridique	Voie	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse	N°	Voie
Code postal		Commune

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD